

**Compte-rendu de la séance du 29 mars 2018 à 20 heures
Salle du Conseil municipal (DELOUZE ROSIERES)**

Présents :

François-Xavier CARRÉ, Daniel HERBOURG, Jean-Luc BARALDI, Vincent DIDIER, Dominique JASNIEWICZ, Philippe LEIDINGER, Antoine SCHWARTZ, Charlette FOISSY, Manoel JUNKER, Jael PIOT

Excusé :

Secrétaire de séance : Daniel Herbourg

Ordre du jour

- Validation proposition des solutions d'assainissement à DELOUZE et ROSIERES
- Vote des taux
- Modification statuts de Communauté de communes des Portes de Meuse
- Mise à disposition de la camionnette communale
- Subventions 2018 versées aux associations
- Vente de bois au stère
- Questions diverses

Affaires qui seront soumises à délibération:

Validation proposition des solutions d'assainissement à Delouze et Rosières
--

Le maire expose les solutions du maître d'œuvre suite aux études portant sur l'assainissement de Delouze et Rosières.

Delouze : assainissement collectif

Rosières : assainissement non collectif

Il mentionne que le conseil municipal doit retenir les solutions d'assainissement pour Delouze et Rosières.

Un projet de zonage a déjà été effectué, sous l'ancien mandat du précédent conseil municipal, mais n'a pas été validé.

La compétence de l'assainissement sera transférée prochainement à la codecom (2020) ??

Dès réception du projet de carte de zonage réalisé par le Maître d'œuvre, le conseil municipal sera convoqué pour sa validation. La procédure de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement pourra alors être engagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine à 10 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, les solutions d'assainissement suivantes :

Assainissement collectif à Delouze et assainissement non collectif à Rosières

Modification des statuts de la Codécom des Portes de Meuse

Vu le CGCT et notamment ses articles L.5211-5-1 et L.5211-17;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2173 du 5 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Haute-Saulx et Perthois-Val d'Ornois issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Haute-Saulx, de la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois et de la Communauté de Communes du Val d'Ornois;

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Portes de Meuse (CCPM) N° 015/18 du 6 mars 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de Communes;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de valider les statuts de la CCPM et rappelle que depuis sa création, les compétences optionnelles et facultatives étaient exercées par la CCPM sur le périmètre des anciennes Communautés de communes telles qu'elles existaient auparavant.

Il procède à la lecture des statuts proposés par la codecom.

Il énumère les compétences communautaires principales, optionnelles et facultatives.

Monsieur le Maire rappelle également que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'E.P.C.I pour se prononcer sur ces statuts et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu le projet de statuts soumis à son examen;

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré à 5 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 5 abstentions, le conseil municipal valide le projet de statuts de la Communauté de Communes des Portes de Meuse

Mise à disposition de la camionnette communale

Monsieur CARRE propose à l'assemblée la mise à disposition de la camionnette communale aux habitants après signature d'une convention entre la commune et l'emprunteur.

Il procède à la lecture du dit document préparé en collaboration avec le Maire délégué et l'adjoint et invite l'assemblée à se prononcer;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 5 voix "Pour", 4 voix "Contre" et 1 abstention, de

- mettre à disposition des habitants de DELOUZE ROSIERES la camionnette communale aux conditions définies dans la convention approuvée par le conseil municipal en ce jour.

Après discussion la convention sera reprise dans un prochain conseil municipal.

Des conseillers proposent de « prêter » le véhicule avec l'utilisation de l'employé communal.

Subventions 2018 versées aux associations

Le maire présente les différentes demandes de subventions reçues à ce jour.

Après en avoir délibéré à 10 voix 'Pour', 0 voix "Contre et 0 abstention, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes cette année:

- DELROSE : 300€
- L'ASPADA : 0€
- LFSP Ligue française contre la sclérose en plaques : 0€
- France Alzheimer : 0€
- AFSEP Association française des sclérosés en plaques : 0€
- Les Restaurants du Cœur : 100€
- Les Américains de Gondrecourt AREA de 1917 à 1919 (M. le maire lit le mail de l'association qui propose de valoriser le site de Rosières où les américains ont stationné en 1917). Les conseillers décident d'attribuer : 100€
- APF Association des Paralysés de France : 0€
- Téléthon : 150€
- Souvenir français : 50€

Vote de taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2017:

Taxe d'habitation: 9.00%

Taxe foncière sur le bâti : 6.00%

Taxe foncière sur le non bâti : 6.50%

CFE : 7.81%

Il informe que suite au passage de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) au 1er janvier 2018, le taux de la CFE n'est plus décidé par le conseil municipal et invite l'assemblée à se prononcer sur l'imposition des 3 taxes restantes.

Après en avoir délibéré à **9 voix "pour", 1 contre, 0 abstention**, le conseil décide des taux d'imposition des taxes directes locales suivants:

Taxe d'habitation:	9 %
Taxe foncière:	6 %
Taxe foncière:	6.5 %

Vente de bois au stère

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un certain nombre d'arbres en forêt communale ont été déracinés ou endommagés suite aux dernières rafales de vent.

Il suggère que les chablis puissent être vendus au stère aux cessionnaires après abattage et façonnage par leurs soins.

Il convient de fixer le prix du stère de chablis à abattre et façonner.

7 habitants se proposent de faire ce travail.

M. le Maire explique que certains arbres sont commercialisables. Les arbres dangereux ont été abattus. Les gros arbres seront mis à la vente et les petits seront traités par les affouagistes.

Le garde les a marqués et a communiqué le plan à la mairie.

Une discussion s'engage sur la méthode de facturation. 2 solutions : au stère ou par lots estimés par avance.

Le conseil se prononce pour faire des lots facturés à 3€/stères.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix "Pour", 0 voix "Contre" et 0 abstention, le conseil municipal fixe le prix du stère de chablis à façonner à 3€.

Questions diverses :

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, la prise de contact de 4 autres développeurs éoliens qui porte le projet d'extension de parc éolien à Delouze-Rosières.

Il demande avis à l'assemblée pour l'organisation de réunions de présentation.

Des conseillers municipaux attirent l'attention du conseil sur le problème de la présence de nombreux chats en haut du village de Delouze. L'ASPADA est-elle intervenue ? Si elle est intervenue, c'est sans résultat... Un habitant du quartier les nourrit et les chats se multiplient.... Le conseil se demande comment faire pour résoudre ce problème. Il est possible de transférer les animaux au « refuge de Cathy »

Le conseil municipal est clos à 22h45